



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CMF MANCHE EST – MER DU NORD

21 octobre 2022

Programmation énergétique / éolien en mer LPEC et PPE

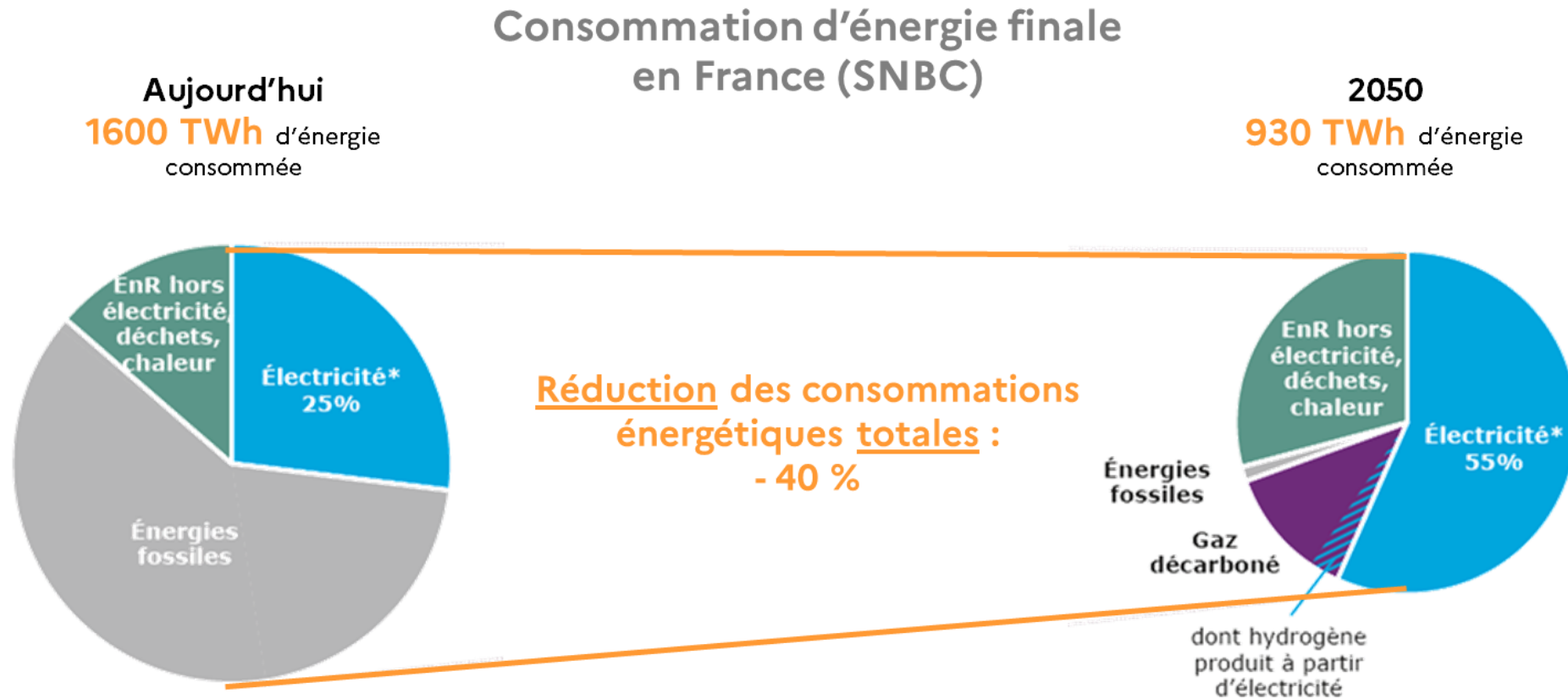
Daphné Boret Camguilhem
Direction Générale de l'Énergie et du Climat

Sommaire

- 1. Contexte d'élaboration de la LPEC/PPE**
- 2. La Stratégie française sur l'énergie et le climat**
- 3. Articuler programmation et planification**

1. Contexte d'élaboration de la LPEC/PPE

Décarboner le mix énergétique

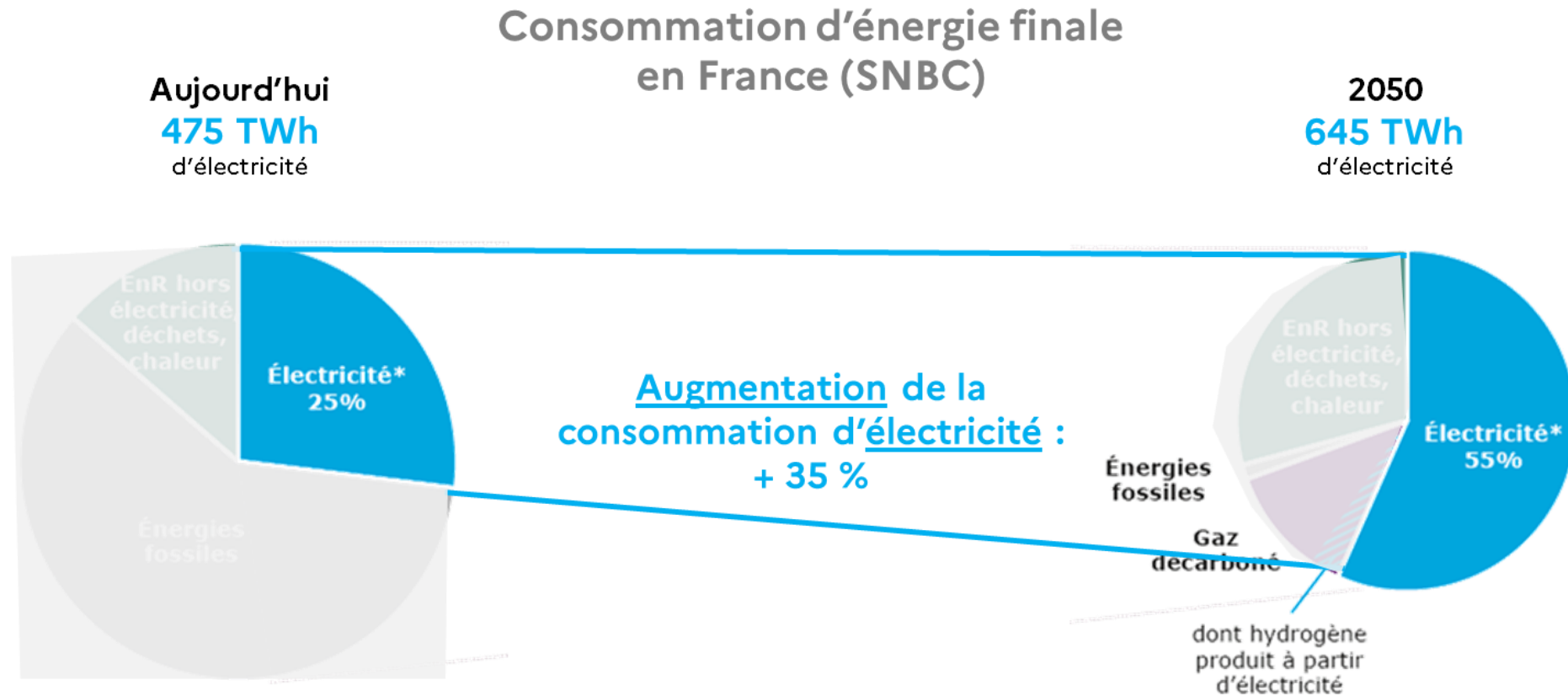


* Consommation finale d'électricité (hors pertes, hors consommation issue du secteur de l'énergie et hors consommation pour la production d'hydrogène)
Consommation finale d'électricité dans la trajectoire de référence de RTE : 645 TWh

Sources : RTE, sur la base des chiffres de la Stratégie Nationale Bas Carbone

1. Contexte d'élaboration de la LPEC/PPE

Décarboner le mix énergétique

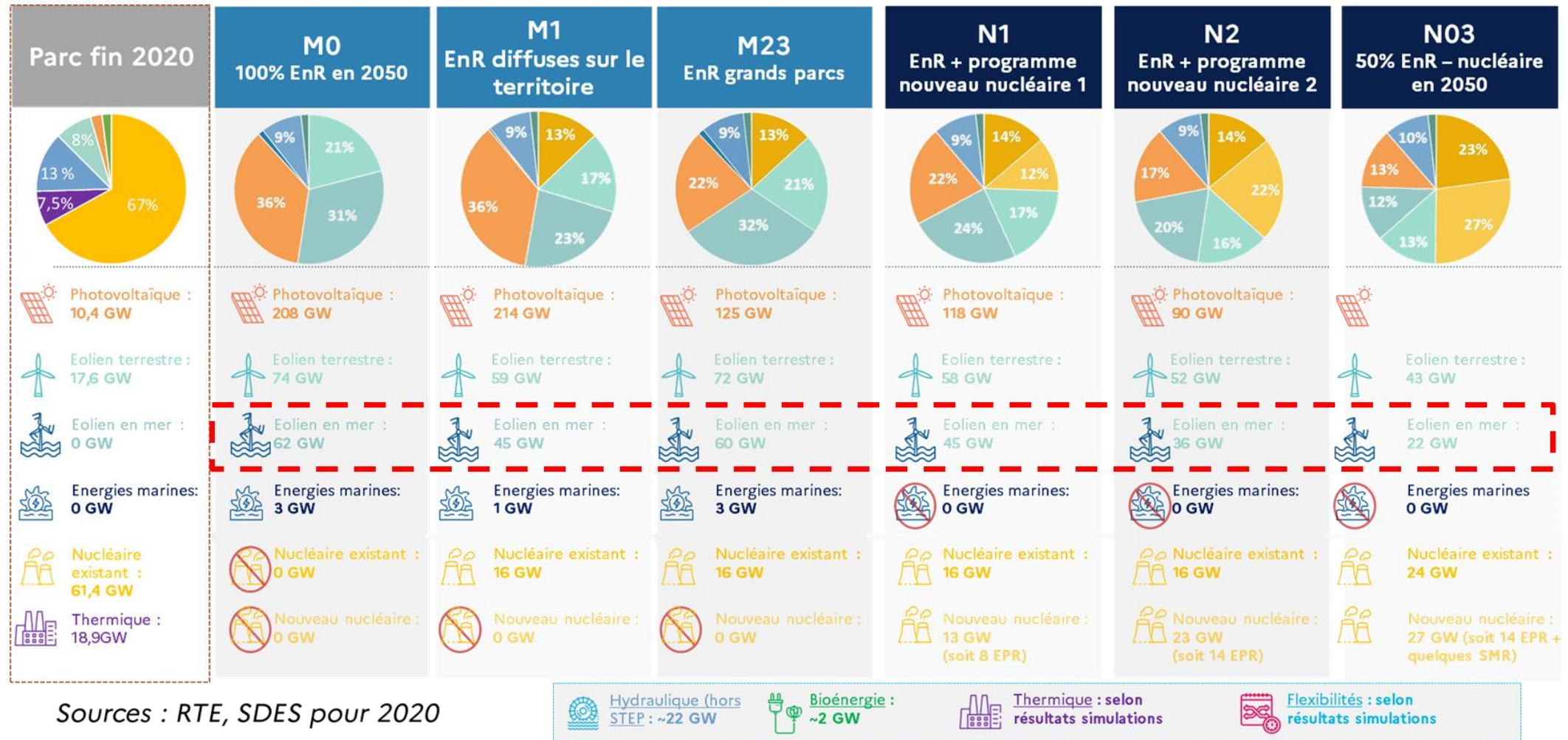


* Consommation finale d'électricité (hors pertes, hors consommation issue du secteur de l'énergie et hors consommation pour la production d'hydrogène)
Consommation finale d'électricité dans la trajectoire de référence de RTE : 645 TWh

Sources : RTE, sur la base des chiffres de la Stratégie Nationale Bas Carbone

1. Contexte d'élaboration de la LPEC/PPE

Accélérer le développement des ENR électriques



1. Contexte d'élaboration de la LPEC/PPE

Accélérer le développement des ENR électriques

- **L'accélération significative du développement des énergies renouvelables est nécessaire** pour faire face à l'augmentation à venir de la consommation d'électricité tout en diminuant nos émissions.
- L'étude « Futurs énergétiques 2050 » par RTE confirme la complémentarité des différents moyens de production nucléaire et renouvelables. Selon les scénarii travaillés par RTE, en 2050, la place de l'**éolien en mer** dans le mix énergétique pourrait **varier entre 22 et 62 GW**.
- Signature du **Pacte éolien en mer** avec la filière en mars 2022 qui prévoit des objectifs de :
 - 20 GW attribués en 2030
 - 18 GW en service en 2035
 - 40 GW en service en 2050
 - 50 % de contenu local dans les projets et 20 000 emplois directs et indirects en 2035
- Des succès industriels et économiques en 2022 :
 - Mise en service du premier parc à Saint-Nazaire
 - Stratégie TASE pour que la France soit pionnière de l'éolien flottant

2. La Stratégie française sur l'énergie et le climat

Définition et contenu

La stratégie française énergie-climat (SFEC) est la **feuille de route de la France pour atteindre la neutralité carbone en 2050** et pour assurer son adaptation aux impacts du changement climatique. Ces travaux s'étendront jusqu'à mi-2024. Elle comprend :

- La **loi de programmation énergie climat (LPEC)**, créée par la loi relative à l'énergie et au climat (LEC) de novembre 2019, précise les grands objectifs de la politique énergétique et climatique française.
- La **stratégie nationale bas carbone (SNBC 3)** définit une trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre jusqu'à 2050 et fixe des objectifs à court-moyen termes par des budgets carbone.
- Le **plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC 3)** vise à limiter les impacts du changement climatique sur les activités socio-économiques et la nature.
- La **programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE 2024-2033)** fixe les orientations en matière de politique énergétique.

À adopter
en 2023

À adopter dans
les 12 mois
suivants la LPEC
(en 2024)

2. La Stratégie française sur l'énergie et le climat

Calendrier d'élaboration

L'élaboration de la SFEC est organisée en plusieurs phases. L'ampleur des travaux « techniques » et le besoin d'associer les parties prenantes aux réflexions ont conduit à engager les travaux de révision de la SFEC dès l'automne 2021 :

- **Octobre 2021 – début 2023 : élaboration de scénarios climatiques et énergétiques et identification des grandes mesures** permettant d'atteindre les objectifs par secteur, **approfondissements techniques d'enjeux clés** (GT SNBC, ateliers PPE), orientations générales dans le domaine de l'adaptation.
 - 2 novembre 2021 – 15 février 2022 : concertation volontaire préalable avec expression ouverte sur internet pour recueillir l'avis des citoyens sur les grandes orientations de la politique climatique et énergétique.
 - d'octobre 2022 à janvier 2023 : 2^{ème} concertation volontaire sur le mix énergétique.
- **Septembre 2022 – Mars 2023 : propositions de choix des grandes options de la politique énergétique et climatique et finalisation du scénario et des mesures.** Préparation du projet de loi.
- **2023** : discussions et vote de la LPEC par le Parlement.
- **2024** : après réalisation des consultations obligatoires « amont » (sous forme de concertations préalables) et « aval » (CNTE, CSE, consultation du public), **adoption de la SNBC, du PNACC et de la PPE.**

2. La Stratégie française sur l'énergie et le climat

Concertation nationale sur le mix énergétique

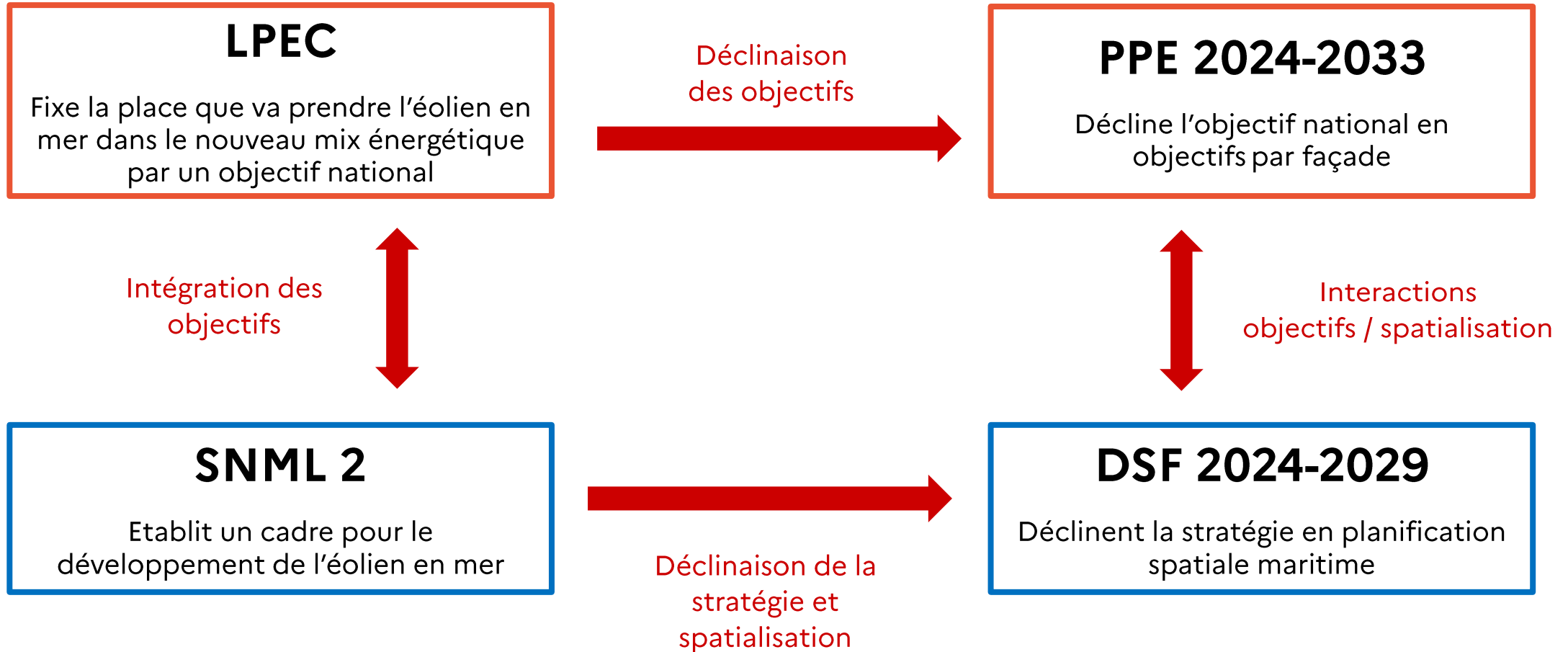
La révision de la SFEC implique de devoir faire des choix de société. Afin d'associer les citoyens à ces réflexions, **une concertation nationale sur le mix énergétique est lancée dès octobre 2022.**

- 20 Octobre 2022 – 31 décembre 2022 : **phase de concertation « grand public »** dans laquelle chaque citoyen pourra donner son avis via :
 - Une plateforme participative en ligne : concertation-energie.gouv.fr
 - Un « Tour de France » avec des réunions dans chaque région qui rassembleront le grand public, l'ensemble des parties prenantes locales, de étudiants ainsi que des membres du Gouvernement
- **Mi-janvier 2023 : un « Forum des jeunesses »** sera organisé pour permettre à 200 jeunes, de 18 à 35 ans, de donner leur avis sur l'avenir énergétique du pays. Cette initiative inédite permettra de donner la parole à ceux qui sont les premiers concernés par les décisions de long-terme prises aujourd'hui.

Les orientations qui seront exprimées par les citoyens durant la concertation seront versées au débat parlementaire sur la future loi de programmation sur l'énergie et le climat qui sera adoptée en 2023. Plus largement, elles participeront à définir la nouvelle Stratégie Française sur l'énergie et le climat.

3. Articuler programmation et planification

Interactions



*Documents de programmation

*Documents de planification

3. Articuler programmation et planification

Mise en œuvre

- Objectif : mettre en œuvre une approche intégrée et accélérer le développement de l'éolien en mer sur les 4 façades maritimes
- Outil privilégié à ce jour : **mutualisation des débats publics sur les documents stratégiques de façade (DSF) et les projets éoliens en mer**
 - Possibilité introduite dans le projet de loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables (loi APER) en cours de débat au Parlement
 - Point d'attention sur l'articulation de ces débats publics avec le calendrier de la LPEC
- Calendrier : à définir 2023 /2024
- Modalités de mise en œuvre envisagées (sous réserve de validation interministérielle et d'adoption rapide de la loi APER) : un débat public par façade, quatre débats en parallèle



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Liberté

Égalité

Fraternité

Direction générale de l'énergie et du climat